

**Les coopératives et les mutuelles : des entreprises innovantes et ancrées
dans les communautés qui contribuent à la stabilité de l'économie
québécoise**

**Mémoire
Consultations prébudgétaires 2020**



Table des matières

Le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité	3
Le Plan d'action gouvernemental en économie sociale	4
L'Entente de partenariat pour le développement coopératif	5
La création d'un fonds d'acquisition transitoire d'entreprise (FATE).....	7
Le virage numérique des coopératives.....	8
Création de milieux de vie attractifs.....	9
Développement durable et création d'énergies vertes.....	11
Amélioration du régime d'investissement coopératif.....	13

Le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité

Le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) est l'instance démocratique dont se sont dotés les réseaux coopératifs et mutualistes québécois afin d'assumer le plein développement de leur potentiel.

Le CQCM a pour mission de participer au développement social et économique du Québec en favorisant le plein épanouissement du mouvement coopératif et mutualiste québécois et ce, en accord avec les principes et les valeurs de l'Alliance coopérative internationale (ACI).

Pour réaliser cette mission, il:

- organise la concertation entre les secteurs coopératifs et mutualistes et avec leurs partenaires;
- effectue la représentation et défend les intérêts de l'ensemble du mouvement coopératif et mutualiste québécois;
- favorise le développement coopératif et mutualiste afin de multiplier les effets bénéfiques de la coopération et de la mutualité pour ses membres et la population;
- fait la promotion des valeurs de la coopération et de la mutualité auprès du grand public;
- soutient le développement des compétences coopératives et mutualistes auprès des réseaux coopératifs et mutualistes et des institutions d'enseignement.

Les réseaux coopératifs et mutualistes qui sont membres du CQCM sont issus de plusieurs secteurs d'activité. Plus précisément, les membres sont :

- **Agropur, coopérative laitière** qui regroupe 3161 producteurs laitiers;
- **La Coop fédérée** qui représente plus de 120 000 membres, producteurs agricoles et consommateurs regroupés dans près de 70 coopératives répartis dans plusieurs provinces du Québec;
- **Promutuel Assurance** qui regroupe 16 sociétés mutuelles d'assurance;
- **Mouvement Desjardins** qui regroupe 7 millions de membres et clients;
- **La Capitale mutuelle de l'administration publique** qui regroupe plus de 312 000 mutualistes;
- **SSQ mutuelle de gestion** qui regroupe plus de 3 millions de clients;
- **Co-operators** qui protège plus de 1 million de ménages clients, en plus des caisses d'épargne et de crédit, des coopératives, des OBNL, des entreprises, et de leurs employés;
- **Confédération des coopératives d'habitation** qui regroupe six fédérations membres et plus de 300 membres auxiliaires;

- **Réseau de coopération des EÉSAD** qui regroupe 100 entreprises d'économie sociale en aide à domicile;
- **Coopérative de développement régional du Québec** qui soutient le développement de l'entrepreneuriat coopératif avec ses 10 bureaux régionaux à travers le Québec;
- **Fédération des coopératives des paramédics du Québec** qui représente 1 576 membres travailleurs et membres travailleurs actionnaires;
- **Fédération des coopératives de câblodistribution et de télécommunication du Québec** qui regroupe plus de 60 entreprises;
- **Fédération québécoise des coopératives de santé** qui représente 44 coopératives de santé à travers le Québec;
- **Réseau COOP** qui a pour mission de favoriser le développement du plus grand nombre possible de coopératives gérées par les travailleurs;
- **Fédération des coopératives d'alimentation du Québec** qui regroupe plus de 65 coopératives alimentaires à travers le Québec incluant la péninsule acadienne;
- **Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire** qui regroupe 60 coopératives en milieu scolaire présentes dans plus de 90 établissements scolaires ainsi qu'une filiale dans le domaine de l'édition, le Groupe Fides;
- **Fédération québécoise des coopératives forestières** représente 32 coopératives forestières situées dans toutes les régions du Québec;
- **Fédération des coopératives du Nouveau-Québec** regroupe 14 coopératives membres des communautés inuites situées le long des côtes de la Baie d'Hudson et de l'Ungava au Nunavik;
- **Fédération des coopératives funéraires du Québec** représente 19 coopératives funéraires qui sont la propriété collective de plus de 200 000 membres

Les coopératives et les mutuelles sont des entreprises ancrées dans les communautés qui redonnent énormément aux collectivités. Elles sont créées en réponse aux besoins de leurs membres. Ce sont des entreprises difficilement délocalisables qui contribuent à la dynamisation des régions ainsi qu'à la stabilité de l'économie québécoise. Elles ont une gouvernance inclusive, transparente et démocratique. Finalement, les valeurs et les principes coopératifs en font des entreprises fondamentalement socialement responsables.

Ce mémoire a comme objectif de réitérer des propositions concrètes au gouvernement du Québec qui ont été partagées dans le cadre de différentes représentations en lien avec les enjeux sociétaux afin de favoriser la mise en place de solutions coopératives et mutualistes pour le bien-être des collectivités. Les propositions visent à donner le plein potentiel aux coopératives et aux mutuelles afin qu'elles puissent bonifier leur apport au développement socioéconomique du Québec.

Le plan d'action gouvernemental en économie sociale

Le CQCM a déposé l'été dernier au Ministère de l'Économie et de l'Innovation ses recommandations quant au prochain plan d'action gouvernemental en économie sociale (PAGES) 2020-2025. Considérant que ce plan, qui vise à appuyer le développement et le rayonnement des entreprises d'économie sociale, fera partie du prochain budget, le CQCM souhaite réitérer trois de ses propositions majeures.

Au Québec, nous sommes à la croisée des chemins pour consolider nos acquis afin de maintenir une économie stable. La décentralisation des décisions et la dissipation des retombées économiques due en partie à la mondialisation confirment toute l'importance que nous devons accorder à la croissance des entreprises québécoises. Le Québec est une province qui est vaste et peu peuplée. L'exode des régions est un autre enjeu auquel nous devons pallier pour encourager le maintien des spécificités du Québec. Nous avons une opportunité pour démontrer toute la diversité, l'innovation, l'authenticité des entreprises de chez nous. À cet effet, le PAGES tombe à point nommé puisque par la création de mesures ciblées, il soutiendra des entreprises qui contribuent au dynamisme des régions et qui favorisent le bien-être collectif. Il appuiera également la création d'emplois durable dans des milieux à l'image de la nouvelle génération qui ont des valeurs semblables à celles des coopératives et des mutuelles.

Effectivement, le PAGES portera une attention particulière à la vitalité des territoires, à l'investissement et à la croissance des entreprises, à l'innovation et au virage numérique, à l'attractivité du modèle coopératif pour l'entrepreneuriat, la main-d'œuvre et finalement, à soutenir l'écosystème d'appui aux entreprises d'économie sociale. Ce plan gouvernemental spécialement dédié pour les entreprises d'économie sociale est un levier de développement majeur pour les coopératives et les mutuelles.

Le gouvernement du Québec doit permettre le renouvellement de ce plan d'action structurant pour le développement d'entreprises collectives et bonifier les leviers financiers nécessaires pour appuyer adéquatement l'écosystème d'économie sociale. Ce plan d'action gouvernemental est essentiel afin d'atteindre le plein potentiel de ce pan de l'économie québécoise socialement responsable.

L'entente de partenariat pour le développement des coopératives

Une des mesures phares du PAGES est l'Entente de partenariat conclue entre le gouvernement du Québec et le mouvement coopératif et mutualiste depuis 2004 qui permet d'appuyer la création de coopératives dans toutes les régions du Québec et de soutenir des projets visant à développer des secteurs clés selon les enjeux déterminés par les parties prenantes.

- ❖ Considérant que l'Entente de partenariat n'a pas été indexée depuis sa première signature en 2004.

- ❖ Considérant le rôle de la Coopérative de développement régional du Québec que nous souhaitons voir bonifier par l'ajout de ressources dans tous les bureaux régionaux afin d'assurer une couverture de services équitables dans toutes les régions, pour assurer un niveau de services à valeur ajoutée pour les entreprises collectives et finalement pour explorer la possibilité de donner des services aux OBNL.
- ❖ Considérant toute l'importance que nous accordons au développement d'entreprises ancrées dans les collectivités qui favorisent une gouvernance démocratique et le maintien des expertises locales.
- ❖ Considérant la valeur ajoutée des coopératives dans le maintien et la croissance de la propriété québécoise.

RECOMMANDATION

Le CQCM recommande une bonification substantielle de 4 millions et demi de l'Entente de partenariat pour le développement des coopératives.

La répartition de la bonification ferait l'objet de discussions entre les partenaires financiers soient le gouvernement du Québec et les grandes coopératives et mutuelles qui investissent également dans l'Entente ainsi que le CQCM qui est le bras opérant. Des enjeux précis seraient déterminés pour augmenter la contribution des coopératives dans certains secteurs ciblés.

Cette bonification permettrait entre autres d'assurer l'ajout de ressources en soutien aux entrepreneurs désirant créer des entreprises coopératives, développer de nouveaux modèles d'affaires, multiplier les partenariats entre le secteur coopératif et le secteur privé. Finalement, cette entente soutiendrait également l'émergence de nouvelles filières de développement pour répondre entre autres aux enjeux du Québec. On pourrait penser notamment à la création de Centre de consignes en mode coopératif. L'entente bonifiée permettrait de maintenir l'expertise dans le réseau et créer des cellules d'expertises spécialisées selon les objectifs de développement des réseaux.

IMPACTS

- ❖ Renforcement d'un continuum de services pour accompagner les entrepreneurs désirant démarrer une coopérative dans les régions. Bonification des services offerts en accompagnement aux entrepreneurs.
- ❖ Contribution à la vitalisation des régions et à la diversification d'une économie de proximité.
- ❖ Création d'emplois durables dans les régions.

- ❖ Développement de nouveaux secteurs d'activités ancrés dans les communautés par le modèle coopératif.

La création d'un fonds d'acquisition transitoire d'entreprise (FATE)

La relance des six quotidiens de Groupe Capitales Médias et la fermeture de plusieurs entreprises québécoises au cours des dernières années ont contribué à démontrer toute l'importance d'avoir la capacité d'agir rapidement pour maintenir nos entreprises chez nous. À cet effet, le mouvement coopératif et mutualiste peut s'impliquer davantage pour transformer ces entreprises en coopérative afin d'assurer une continuité des services.

- ❖ Considérant l'enjeu du maintien de la propriété québécoise des entreprises.
- ❖ Considérant qu'en cas de reprise d'entreprise, il faut pouvoir agir rapidement tout en assurant une transition toute en douceur.
- ❖ Considérant que les coopératives ont un taux de survie supérieur à l'entreprise traditionnelle.
- ❖ Considérant que la relance en mode coopératif permet le maintien des expertises.
- ❖ Considérant que le modèle d'affaires coopératif est peu connu.

RECOMMANDATION

- ❖ **Le CQCM recommande la création d'un fonds d'acquisition transitoire d'entreprise (FATE) qui vise à créer un fonds de capital de risque pour investir dans les reprises.**

Le fonds serait doté d'une petite équipe ayant l'expertise pour acquérir des entreprises sans relève, de les gérer temporairement et de les transférer sur une période de 1 à 5 ans à une coopérative. Ce fonds pourrait être un partenariat public-privé d'un montant de 11,5 millions.

Le CQCM propose que la portion d'investissement du gouvernement du Québec provienne des fonds non utilisés du Programme d'appui à la reprise collective d'Investissement Québec.

Cette cellule d'investissement pourrait faciliter les relances en mode coopératif au Québec. Les partenaires financiers seraient déjà engagés dans le fonds au lieu qu'ils soient sollicités à la pièce selon les projets de relance.

Finalement, 1,5 million de dollars du fonds seraient dédiés à couvrir les frais de fonctionnement de l'équipe d'acquisition et de transfert pour 3 ans.

IMPACTS

- ❖ Gain majeur en efficacité lors de la possibilité de reprises d'entreprise sous forme coopérative.
- ❖ Soutien transitoire organisée pour sauver rapidement des entreprises québécoises.
- ❖ Promouvoir le modèle d'affaires coopératif pour les reprises d'entreprise.
- ❖ Développer et soutenir une expertise pointue en accompagnement des entrepreneurs en cas de reprises d'entreprise.

Le virage numérique des coopératives

Le passage au numérique des entreprises québécoises plus particulièrement les petites et moyennes entreprises est un enjeu important. Les coopératives et les mutuelles ont le défi de continuer à répondre aux besoins d'une clientèle qui est exposée à la fine pointe de la technologie. Grâce à cette technologie, les gens ont maintenant l'embarras du choix pour faire des achats qui dépassent largement les entreprises locales. La transition vers le numérique devient donc un incontournable pour les coopératives et les mutuelles afin qu'elles demeurent compétitives et attractives sur les marchés.

- ❖ Considérant que les technologies numériques deviennent des incontournables pour la croissance des entreprises.
- ❖ Considérant que la majeure partie des petites et moyennes entreprises au Québec, dont les coopératives et les mutuelles, ont besoin de soutien afin de prendre le virage numérique.
- ❖ Considérant que les innovations doivent être soutenues par de la technologie.

RECOMMANDATION

Le CQCM souhaite la création d'une coopérative d'accompagnement numérique ou d'une cellule de soutien hébergé dans un organisme d'accompagnement au développement afin d'appuyer et d'accélérer l'intégration d'outils numériques.

Ce groupe de soutien technique accompagnerait les entreprises collectives et les regroupements sectoriels dans l'implantation de diverses solutions numériques. Cette cellule ferait les liens avec les partenaires en technologie numérique pertinents.

De plus, pour encourager les entreprises collectives ainsi que les regroupements sectoriels à investir dans les technologies numériques, il est proposé de :

- ❖ **Créer un programme d'aide financière permettant de défrayer une partie des coûts d'implantation des technologies numériques.**

Ce programme appuierait les travaux de la cellule de soutien et viserait à accélérer le virage numérique des coopératives et des mutuelles.

IMPACTS

- ❖ Accélération du virage numérique des coopératives et des mutuelles bonifiant ainsi leur compétitivité sur les marchés.
- ❖ Appui pour faire émerger des projets coopératifs en économie collaborative.
- ❖ Soutien au développement d'innovations appuyées par la technologie.

Création de milieux de vie attractifs

Dans le contexte où la population est vieillissante au Québec et que la génération des « baby boomers » se prépare tranquillement à la retraite, le maintien des aînés dans leur milieu de vie demeure un enjeu de taille. La création de milieux de vie attractifs avec des services spécialisés offerts devient essentielle. À cet effet, les coopératives jouent un rôle important en matière de services de proximité et en services de santé et services à domicile.

Par exemple, les entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD) regroupent 8 700 préposés d'aide à domicile qui offrent des services d'aide domestique et des services d'assistance personnelle dans toutes les régions du Québec. La clientèle des EÉSAD peut bénéficier selon l'âge, l'état de santé et les revenus annuels, d'une subvention pour l'entretien ménager. Ce service vient appuyer les personnes en perte d'autonomie qui leur permet de demeurer à la maison plus longtemps.

- ❖ Considérant que la population est vieillissante, qu'il y a un exode des régions vers les grands centres ce qui renforce le besoin de créer des milieux de vie attractifs.
- ❖ Considérant que les demandes en service de santé et en soins à domicile iront en augmentant.
- ❖ Considérant le besoin de logements abordables au Québec.

RECOMMANDATIONS

Le CQCM recommande quelques mesures pour renforcer les services à la personne :

- ❖ **Renouveler le programme Développement des EÉSAD par des pratiques d'affaires renouvelées (MPA) et élargir son action à d'autres services à la personne comme les coopératives de santé ou les coopératives d'habitation avec services.**
- ❖ **Accorder un crédit d'impôt sur les cotisations des membres des coopératives de santé.**

- ❖ **Renouveler le Programme de formation des compétences en services d'assistance personnelle s'adressant aux EÉSAD.**
- ❖ **Intégrer les services d'assistance personnelle et la présence-surveillance en répit aux services admissibles dans le cadre du Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD).**

IMPACTS

- ❖ Répondre plus efficacement aux besoins de services en aide à domicile et service de santé pour les personnes en perte d'autonomie et les aînés.
- ❖ Prolonger le maintien de cette clientèle dans leur milieu de vie.
- ❖ Contribution importante aux services de première ligne en matière de santé et de services sociaux au Québec.
- ❖ Bonification des services offerts dans les régions.

Les coopératives d'habitation permettent aux gens non seulement d'obtenir du logement abordable, mais également de faire partie d'une communauté. Par son modèle de gouvernance, la coopérative d'habitation crée un esprit d'entraide et de soutien entre les locataires. Le sentiment d'appartenance est beaucoup plus fort que dans tout autre type de logement. De plus, un nouveau modèle de coopérative d'habitation de propriétaires a vu le jour ce qui crée de nouvelles opportunités d'investissement pour les locataires.

À cet effet, le CQCM appuie la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) dans leurs recommandations :

- ❖ **Annoncer un investissement pour la construction d'un minimum de 5 000 nouvelles unités AccèsLogis Québec, dont un pourcentage pour les coopératives d'habitation.**
- ❖ **Augmenter le financement des projets AccèsLogis Québec en cours de réalisation afin qu'ils puissent être livrés.**
- ❖ **Adopter le programme AccèsLogis Québec 2.0 avec un financement basé sur les coûts réels de réalisation des projets.**
- ❖ **Poursuivre le déploiement du programme d'accès à la propriété coopérative de la CQCH en offrant une garantie de prêt additionnelle de 10 M\$, sur 30 ans, avec un congé d'intérêt pour les dix premières années, le tout, conditionnel à une participation d'un montant équivalent de 10 M\$ du secteur privé.**

- ❖ **Fournir un financement annuel de 30 millions \$, dont 2,5 millions \$ pour le réseau des coopératives d'habitation, afin de répondre aux objectifs du Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social et ainsi être en mesure de faire face aux besoins en matière de soutien communautaire.**
- ❖ **Créer un modèle de coopérative d'habitation pour aînés offrant un continuum de services et de soins de manière à maintenir les aînés dans leur milieu de vie le plus longtemps possible en soutenant financièrement la CQCH afin d'identifier les différents paramètres et conditions de réussite de ce nouveau modèle.**

IMPACTS

- ❖ Bonification de l'offre en matière de logement abordable au Québec en encourageant un modèle qui favorise la participation collective et l'engagement des locataires.
- ❖ Contribution à la création de milieux de vie attractifs et dynamiques.
- ❖ Encourager la prise en charge des individus par l'accès à un investissement potentiel grâce au modèle de coopératives de propriétaires.

Développement durable et création d'énergies vertes

Depuis quelques années, nous sentons un intérêt marqué de la nouvelle génération et de la population en générale envers l'environnement et la création d'énergies vertes. Les efforts de « zéro déchet » ne sont maintenant plus des tendances, mais ils font partie des idéaux de plusieurs en matière de contributions à la protection de la planète. À cet effet, plusieurs industries ont déjà amorcé des virages importants pour satisfaire leur clientèle qui porte une attention particulière à cet enjeu. Les coopératives et les mutuelles incarnent cette responsabilité sociale depuis longtemps puisque ces entreprises évoluent selon les besoins des gens et qu'elles ont la capacité d'innover en étant branchées sur le terrain.

De plus, le gouvernement du Québec doit faire preuve d'innovation et d'efficacité dans la mise en place de mesures visant à lutter contre les changements climatiques. Le CQCM et la Fédération québécoise des coopératives forestières proposent des solutions éprouvées qui doivent être soutenues afin de maximiser leur plein potentiel qui peut être atteint rapidement.

À cet effet, plus particulièrement, les coopératives forestières ont développé la filière du chauffage à la biomasse forestière. Un des succès retentissants de cette filière est sans contredit l'hôpital d'Amqui qui a été très avant-gardiste en choisissant la chauffe à la biomasse forestière il y a déjà 10 ans. C'est la coopérative forestière de la Matapédia qui assure l'approvisionnement de l'établissement. Dans une mouvance où la création

d'énergies vertes est au summum de sa popularité, le gouvernement du Québec a intérêt à encourager une filière qui a déjà fait ses preuves pour augmenter le nombre de projets comme l'hôpital d'Amqui.

Une des façons de soutenir le développement de ce secteur d'activité forestier serait non seulement de promouvoir cette option auprès des institutions publiques, mais également de mettre en place des fonds dédiés ainsi que des programmes de soutien.

- ❖ Considérant que les énergies vertes sont d'une grande importance au niveau local, régional, national et même international.
- ❖ Considérant que les énergies vertes contribuent à la lutte contre les changements climatiques qui est maintenant un incontournable pour l'avenir.
- ❖ Considérant que la chauffe à la biomasse forestière a fait ses preuves depuis plusieurs années.

RECOMMANDATIONS

Le CQCM recommande la mise en place de mesures pour favoriser l'utilisation de la biomasse forestière pour le chauffage et pour encourager les coopératives qui ont développé cette filière à augmenter leurs activités.

- ❖ **Bonifier le programme Biomasse forestière résiduelle en augmentant le montant maximal de la subvention de 50 % à 75 % du coût de la chaufferie et en enlevant le critère qui limite le financement selon les réductions d'émissions de GES.**
- ❖ **Mettre en place un crédit de 48 \$/tma⁴ pour la production par des entreprises spécialisées et certifiées de plaquettes forestières destinées au marché de la chauffe institutionnelle, commerciale et industrielle, et ce, pour la période 2020-2023.**
- ❖ **Favoriser le renforcement et la structuration de la chaîne d'approvisionnement en plaquettes forestières par un soutien de 100 000\$ sur 2 ans pour supporter la mise en place du réseau québécois d'approvisionnement pour les projets de chauffe à la biomasse forestière.**

Le secteur forestier est un secteur d'activité historique et névralgique au Québec puisque c'est une ressource qui définit les activités économiques de la province qui sont basées sur l'exploitation des ressources naturelles. Une exploitation qui a beaucoup évolué au fil des années puisque les coopératives forestières ont le souci de ne pas rendre vulnérables les forêts du Québec et d'exploiter de façon responsable cette ressource précieuse. Les coopératives forestières ont bonifié leurs activités en passant à la simple coupe de bois

au reboisement des forêts et maintenant en travaillant les produits forestiers non ligneux. Or, les défis sont grands pour ce secteur d'activité tant au niveau du recrutement de la main-d'œuvre que pour la rétention et la formation du personnel.

Dans cette optique, un soutien à cette industrie est essentiel afin d'assurer le maintien et l'évolution, des activités forestières qui caractérisent notre province. En mettant en place certaines mesures, le gouvernement du Québec peut soutenir la continuité des activités de l'industrie et lui permettre d'innover dans ses pratiques.

RECOMMANDATIONS

Concrètement, le CQCM recommande ces deux mesures visant à mettre à profit l'industrie forestière pour la lutte contre les changements climatiques et pour assurer la continuité des activités québécoises du secteur d'activité.

- ❖ **Mettre en œuvre la Stratégie de production de bois qui permettrait d'augmenter le volume produit et de transformer en prenant un virage valeur, mais également de contribuer de façon dynamique à la réduction des GES et à la réduction de la vulnérabilité des forêts face aux changements climatiques.**
- ❖ **Créer un nouveau programme de financement pour remplacer le programme ESSOR – Équipements forestiers qui n'a pas su s'adapter aux besoins des PME du secteur forestier.**

IMPACTS

- ❖ Soutenir le déploiement d'une solution éprouvée et efficace qui contribuerait rapidement à la lutte aux changements climatiques.
- ❖ Consolider et encourager le développement d'une filière d'activité essentielle pour le Québec.

Amélioration du Régime d'investissement coopératif (RIC)

Les entrepreneurs et les investisseurs qui choisissent le modèle d'affaires coopératif peuvent bénéficier de certains avantages fiscaux notamment avec le Régime d'investissement coopératif (RIC). Les retombées de la création de cet outil financier ont fait leurs preuves avec le temps en dépassant largement le coût pour le gouvernement du Québec. En effet, le RIC favorise la capitalisation des coopératives en accordant un avantage fiscal aux investisseurs qui acquièrent des titres émis par une coopérative admissible.

Au fil des années, cet outil financier a été modulé en fonction des changements de besoins pour favoriser la création de coopératives au Québec. Une fois de plus, le gouvernement

du Québec devrait le faire évoluer afin de rendre admissible certains groupes dont notamment certains groupes d'employés qui désirent investir dans la coopérative.

Plusieurs coopératives sont à revoir leur structure pour la faire évoluer selon les enjeux de leur filière et plusieurs procèdent à de belles acquisitions donc nous avons intérêt à pouvoir les soutenir dans leur croissance. De plus, le dossier de Groupe Capitales Médias a une fois de plus été très révélateur dans l'analyse des possibilités pour favoriser la capitalisation avec entre autres l'un des quotidiens qui se situe en Ontario.

Effectivement, certaines restrictions du RIC font que cette mesure ne joue pas pleinement son rôle d'accélérateur de la capitalisation des coopératives comme elle pourrait le faire. Notons que certaines règles rendent inadmissibles plusieurs coopératives de producteurs et de solidarité. De plus, pour les coopératives de consommateurs et les coopératives de solidarité ayant des membres consommateurs, l'admissibilité au RIC pose également problème.

Bref, c'est un outil financier important qui gagnerait à être adapté et revu selon les besoins des coopératives d'aujourd'hui et ce considérant que les coûts pour le gouvernement du Québec sont minimes comparés aux résultats que cette mesure procure en matière de soutien au démarrage et à la croissance des coopératives. C'est également une autre façon pour le gouvernement de démontrer son soutien envers la création d'entreprises collectives.

RECOMMANDATIONS

À cet effet, le CQCM recommande certaines modifications au RIC dont :

- ❖ **Maintenir le Régime d'investissement coopératif et le bonifier en faisant passer la limite de capitalisation de 60% à 70%.**
- ❖ **Rendre admissibles au RIC les coopératives de consommateurs et de solidarité.**
- ❖ **Reconnaître comme coopérative admissible au RIC les coopératives de producteurs et les coopératives de solidarité ayant des membres producteurs, lorsque les coopératives font la mise en marché des produits de leurs membres auprès de consommateurs non membres.**
- ❖ **Rendre admissibles au RIC les employés de sous-filiales contrôlées par les coopératives afin de permettre à ces employés de participer à la croissance de l'organisation qui leur fournit du travail.**
- ❖ **Introduire une bonification additionnelle de 25% de déduction fiscale pour des parts RIC souscrites volontairement par des investisseurs admissibles et émises**

afin de soutenir un projet spécifique d'expansion ou de développement de la coopérative admissible.

- ❖ **Supprimer la règle de la majorité des actifs situés au Canada dans les critères d'admissibilité au RIC.**
- ❖ **Supprimer la règle de la majorité des salaires versés à des employés d'un établissement situé au Québec.**

IMPACTS

- ❖ Bonifier les opportunités de création de coopératives.
- ❖ Favoriser l'implication de plusieurs partenaires possédant différentes expertises et connaissances dans la création de coopératives.
- ❖ Diversifier les sources de financement de la coopérative.
- ❖ Consolider la rentabilité des coopératives plus rapidement.

En terminant, ce présent mémoire vise à réitérer certains enjeux du mouvement coopératif et mutualiste qui sont des freins au développement du plein potentiel de ces entreprises. Plusieurs de ces recommandations sont d'ordre budgétaire et législatif et ils nécessitent une attention particulière. Ces mesures feront une immense différence dans la croissance des coopératives et des mutuelles du Québec.

Nous espérons que le gouvernement du Québec pourra donner suite à ces recommandations qui favoriseraient un développement responsable et durable et qui permettraient de bonifier la création de coopératives locales.

Les solutions proposées sont uniques et innovantes, à l'image de ce que le gouvernement du Québec tente de faire soit de répondre aux enjeux de façon plus globale, mais également de trouver des leviers adaptés, précis et efficaces qui seront durables.